



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**DIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/64/DEC.25/11/15 PORTANT ADOPTION DU
RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2014**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1,5, 6, 7, 11, 12,14, 15 et 26 ;

CONSIDERANT le Règlement Financier de l'EEEOA de Septembre 2006, notamment en ses Articles 1,3 et 4;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/09/RES.27/04/07 de la 3^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 27 avril 2007 à Cotonou, adoptant les Termes de Référence pour le recrutement d'un Auditeur externe ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/150/RES.11/10/13 de la 21^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 11 octobre 2013 à Cotonou, relative au recrutement du cabinet Afrique Audit & Consulting comme Auditeur externe de l'EEEOA;

CONSIDERANT le Rapport sur les états financiers de l'EEEOA pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 présenté par le cabinet Afrique Audit & Consulting ;

VU le rapport final de la 13^{ème} Réunion du Comité des Finances (CF) tenue à Cotonou du 28 septembre au 2 octobre 2015;

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/190/RES.30/10/15 de la 29^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 30 octobre 2015 à Cotonou, relative à l'adoption du Rapport de l'Auditeur Externe sur les Etats Financiers de l'Année 2014.

DECIDE:

- Article 1 :** Les états financiers de l'EEEOA de l'année 2014 présentés par l'auditeur externe Afrique Audit & Consulting sont adoptés.
- Article 2 :** La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Dakar, le 25 novembre 2015

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE